POSTE ■■■

RÉTROSPECTIVE : ET MAINTENANT, NOTRE FUTUR ?

Depuis plusieurs années, les travailleurs de bpost vivent une succession de transformations qui s'enchaînent à un rythme soutenu. Réorganisations internes, adaptation du contrat de gestion, modification des horaires, restructurations logistiques, nouvelles entités au sein du groupe et décisions gouvernementales aux conséquences parfois lourdes pour l'emploi et les conditions de travail : le paysage postal que nous avons connu est en train de changer profondément.
Face à ces bouleversements, la CGSP Poste rappelle une évidence : une entreprise publique ne peut pas être pilotée uniquement à travers le prisme de la rentabilité. Derrière chaque réforme se trouvent des femmes et des hommes qui assurent quotidiennement un service essentiel à la population.

Une transformation permanente

Personne ne conteste la nécessité d'adapter l'entreprise aux réalités économiques et technologiques. Mais une question demeure : cette transformation se construit-elle avec les travailleurs ou contre eux ?
Sur le terrain, les collègues constatent surtout une augmentation permanente de la charge de travail, une pression accrue sur les résultats et une multiplication des changements organisationnels. Les travailleurs ont besoin de stabilité, de reconnaissance et de perspectives. Ils ne peuvent pas être considérés comme une simple variable d'ajustement dans les plans stratégiques successifs.

Les horaires décalés : quand la flexibilité a un coût humain

Parmi les sujets qui suscitent le plus d'inquiétudes figure l'extension progressive des horaires décalés. Sous prétexte d'adapter l'organisation aux exigences logistiques et aux nouveaux flux opérationnels, les rythmes de travail sont de plus en plus bouleversés.
Pour les travailleurs, ces changements ont des conséquences concrètes. Ils affectent la vie familiale, l'organisation personnelle, la santé et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.
La CGSP n'a jamais refusé le dialogue sur les évolutions nécessaires du travail. Mais nous refusons que ces adaptations soient imposées sans réelle concertation ni prise en compte des réalités vécues au quotidien.
Moderniser l'organisation du travail ne doit jamais signifier sacrifier l'humain.

Le contrat de gestion : garantir les missions de service public

Le contrat de gestion relatif aux obligations de service postal universel est entré en vigueur le 1er janvier 2024 pour la période 2024-2028. Il garantit la continuité du service universel tout en prévoyant certaines adaptations face aux évolutions du secteur postal.

Pour la CGSP, ce contrat représente bien plus qu'un document administratif. Il constitue la garantie que chaque citoyen, où qu'il vive, puisse continuer à bénéficier d'un service postal accessible et de qualité.
À l'heure où certains ne raisonnent plus qu'en termes de coûts et de rentabilité, nous rappelons que bpost exerce aussi une mission de cohésion sociale et territoriale.
La modernisation ne peut pas servir de prétexte à un désengagement progressif de l'État ou à une réduction continue des moyens humains.

Le contrat de gestion et l'avenir du réseau Retail

L'un des grands enjeux des prochaines années concerne l'avenir du réseau des bureaux de poste. Au-delà du courrier et des colis, le contrat de gestion engage également bpost à maintenir une présence postale accessible à l'ensemble de la population. Les bureaux de poste, les points poste et les différents points de contact demeurent un élément essentiel du service public.
Pour la CGSP Poste, un bureau de poste n'est pas un simple point de vente. C'est un service de proximité. C'est souvent le dernier contact humain avec un service public dans certaines communes. C'est aussi un accompagnement indispensable pour les citoyens les plus vulnérables. Pourtant, les inquiétudes se multiplient.
Réductions d'horaires, regroupements, transformations ou fermetures de bureaux continuent d'alimenter les interrogations des travailleurs comme des usagers.
La digitalisation des services est une réalité. Mais la **fracture numérique** l'est tout autant. Des milliers de citoyens continuent de dépendre d'une présence physique et d'un accompagnement humain.
La CGSP sera donc particulièrement vigilante dans les discussions à venir concernant le réseau Retail. Nous refusons qu'une logique purement comptable conduise à affaiblir progressivement la présence postale sur le territoire.
Une entreprise publique ne doit pas se retirer des territoires au moment même où les citoyens ont besoin d'elle.

Les décisions gouvernementales et leurs conséquences

Ces dernières années ont également été marquées par plusieurs décisions politiques ayant un impact direct sur l'activité de bpost.
La suppression du système historique de concession de distribution de la presse constitue sans doute l'une des plus importantes. Fin 2023, le gouvernement fédéral a décidé d'abandonner ce système et de le remplacer par d'autres mécanismes de soutien aux éditeurs. Cette décision a profondément modifié une activité que bpost assumait depuis de nombreuses années.
Au-delà des débats politiques, les travailleurs ont surtout retenu une réalité : davantage d'incertitude.
Chaque fois que les règles changent, ce sont les équipes de terrain qui doivent absorber les conséquences. Chaque réforme soulève les mêmes questions : **quel impact sur l'emploi ? Quel impact sur le service public ? Quel impact sur les conditions de travail ?**
La CGSP continuera à rappeler aux responsables politiques que leurs décisions influencent directement l'avenir de milliers de travailleurs et la qualité du service rendu aux citoyens.

De Transport à Paxon : une nouvelle identité, les mêmes questions

Dans le cadre de sa réorganisation stratégique, le groupe poursuit également la restructuration de ses activités logistiques. Les activités de type 3PL sont appelées à être regroupées sous la marque Paxon, au sein d'une architecture plus large organisée autour de plusieurs entités spécialisées.
Pour les travailleurs concernés, les interrogations demeurent nombreuses.
Quelles garanties pour l'emploi ? Quelles garanties pour les conditions de travail ? Quelles garanties pour les acquis sociaux ?
Changer un nom ou créer une nouvelle entité est une chose. Garantir la sécurité professionnelle et l'avenir du personnel en est une autre.
La CGSP sera attentive à ce que ces restructurations ne servent jamais à contourner les droits collectifs ou à mettre les travailleurs en concurrence.

Ne nous laissons pas intimider : défendre le droit de grève, c'est défendre notre avenir.

Comme si toutes ces transformations ne suffisaient pas, nous avons découvert ces derniers mois un nouveau cadre interne destiné à encadrer les situations de grève.
Selon ce cadre, lorsqu'un travailleur contractuel non-gréviste se présente au travail mais qu'aucune activité jugée « utile » ne peut lui être confiée en raison des conséquences d'une grève, il pourrait être renvoyé chez lui sans rémunération pour les heures non prestées.
Cette mesure n'est pas anodine. Elle fait porter sur les travailleurs les conséquences financières d'un conflit dont ils ne sont pas responsables.
Le travailleur qui respecte ses obligations pourrait perdre une partie de son salaire parce que l'entreprise estime ne pas être en mesure de lui fournir du travail.
Pour la CGSP poste, cette orientation pose une question fondamentale de justice sociale.
Pourquoi le travailleur devrait-il supporter seul les conséquences d'une situation qu'il n'a pas provoquée ?
Chacun comprendra qu'en augmentant le risque financier autour des mouvements sociaux, on cherche également à affaiblir la solidarité qui constitue le fondement de toute action collective. Nous refusons cette logique.
Les travailleurs de bpost ont déjà payé un lourd tribut aux restructurations successives. Suppressions d'emplois, flexibilisation, sous-traitance et réorganisations ont profondément marqué l'entreprise.
Lorsque nous nous sommes mobilisés collectivement, nous avons obtenu des résultats. Nous avons pu freiner certaines dérives, préserver des acquis importants et rappeler à la direction que les travailleurs ne sont pas une variable d'ajustement.
Le droit de grève n'est pas une faveur accordée aux travailleurs mais un droit fondamental conquis grâce aux luttes de celles et ceux qui nous ont précédés. Chaque fois qu'une mesure vise à rendre son exercice plus difficile, plus coûteux ou plus risqué, il est de notre responsabilité de réagir. Plus que jamais, nous devons rester vigilants, solidaires et déterminés.
Parce que lorsque les travailleurs baissent les bras, d'autres décident à leur place.
Restons unis

À la CGSP Poste, nous avons choisi notre camp depuis longtemps : celui des travailleurs, celui de la solidarité et celui du respect de nos droits.
« Une entreprise publique ne se mesure pas au nombre de bureaux qu›elle ferme, mais à la qualité du service qu'elle maintient pour chaque citoyen. Moderniser, oui. Abandonner, jamais. Et lorsqu›il faut défendre nos droits, la solidarité reste notre plus grande force. »

Thierry TASSET
Secrétaire Général CGSP poste